

MAIRIE DE DOGNEVILLE
COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 11 MAI 2021

ORDRE DU JOUR

- 1. Notification préfectorale de démission d'un Adjoint**
- 2. Election d'un nouvel Adjoint**
- 3. Nomination d'un Conseiller Délégué**
- 4. Informations diverses**

Séance ouverte à : 18 heures 30

Présents : Tous les Conseillers en exercice, sauf :

Absents excusés :

Mme Estelle ARROUET donne pourvoir à Mme Mireille CLAUDE PITET

Mme Fabienne FERRY donne pourvoir à Mr Bernard DOUTRES

Mme Noëlle BALSON donne pourvoir à Mme Anna FALIGUERHO

Mme Laurence FORTERRE donne pourvoir à Mme Martine WEIGEL

Mr Frédéric METZ donne pourvoir à Mr Antoine ROTH

Secrétaire de séance :

Monsieur Jean Marie BECHERT

Approbation du précédent compte rendu de conseil municipal.

1. Notification préfectorale de démission

Madame le Maire informe les Membres du Conseil du courrier émanant de Monsieur le Préfet prenant acte de la démission de M. Frédéric METZ de son poste d'adjoint tout en restant conseiller municipal à dater du 30 avril 2021.

2. Election d'un Adjoint

Madame le Maire propose la candidature de Mr Christophe LE NEURES au poste d'Adjoint aux délégations cadre de vie et finances. Demande si d'autres candidats sont intéressés, réponse négative.

Après délibération, le Conseil Municipal **accepte**.

Vote : Pour : 14 - Abs : 1

3. Nomination d'un Conseiller Délégué

Monsieur Christophe LE NEURES, nouvellement élu Adjoint quitte son poste de conseiller délégué.

Madame le Maire nomme un nouveau conseiller délégué en la personne de Monsieur Jean Marie BECHERT.

Après délibération, le Conseil Municipal **accepte**.

Vote : 15 pour

4. Informations diverses

- ✓ Madame Le Maire donne la parole à Monsieur Christophe LE NEURES pour la délibération à prendre concernant la création d'adresses afin d'alimenter le fichier national.

Après délibération, le Conseil Municipal **accepte**.

Vote : 15 pour

- ✓ Madame Le Maire informe l'assemblée qu'il y aura besoin d'assesseurs pour les futures élections des 20 et 27 juin prochain.
Pour faire partie des bureaux de vote, chaque membre des bureaux devront être vaccinés ou présenter un test PCR de – de 72 heures négatif.

La séance est levée à 18h45.

Vu par Nous, Mireille CLAUDE PITET, Maire de la Commune de DOGNEVILLE, pour être affiché le 17 Mai 2021 à la porte de la Mairie conformément aux prescriptions de l'article de la loi du 5 août 1884.

A DOGNEVILLE, le 17 Mai 2021,

Le Maire,


Mireille CLAUDE PITET